

## Délibération N°2022-040

# Création du comité social d'administration de l'établissement et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 6 mai 2022

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 951-1-1,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,  
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,  
Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie,  
Vu l'avis du comité technique de l'université de Caen Normandie en date du 29 avril 2022,*

### **Article 1 :**

Il est institué, auprès du président de l'université de Caen Normandie, un comité social d'administration de proximité dénommé comité social d'administration d'établissement public, en application de l'article 6 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Le comité social d'administration d'établissement public est compétent dans les matières et conditions fixées par le titre III du même décret pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public.

### **Article 2 :**

Le comité social d'administration d'établissement public mentionné à l'article 1<sup>er</sup> de la présente délibération présidé par le président de l'établissement comprend également le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

Le comité social d'administration d'établissement public comprend les représentants du personnel suivants : 10 titulaires et 10 suppléants élus au scrutin de liste, dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'établissement exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité social d'administration d'établissement public.

### **Article 3 :**

En application de l'article 21 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la création du comité social d'administration d'établissement de l'université de Caen Normandie sont ainsi fixées au 1er janvier 2022 : 3349 agents représentés dont 1810 femmes soit 52,48 % et dont 1639 hommes soit 47,52 %.

#### **Article 4 :**

Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est créée au sein du comité social d'administration de l'université de Caen Normandie, dénommée formation spécialisée du comité, conformément à l'article 9 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Elle est compétente dans les matières et les conditions fixées par le chapitre II du titre III du même décret.

#### **Article 5 :**

La formation spécialisée du comité, présidée par le président de l'université de Caen Normandie comprend également le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

Elle comprend le même nombre de représentants du personnel titulaires siégeant dans le comité social d'administration d'établissement public, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'établissement exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis de la formation spécialisée du comité.

#### **Article 6 :**

Le comité technique de l'université de Caen Normandie institué par la délibération du 24 juin 2011 portant création du comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail demeurent compétents jusqu'au 1er janvier 2023. Le mandat de leurs membres est maintenu jusqu'à la même échéance.

#### **Article 7 :**

La délibération du conseil d'administration du 24 juin 2011 portant création du comité technique et la délibération du conseil d'administration du 1er février 2013 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont abrogées à compter du 1er janvier 2023.

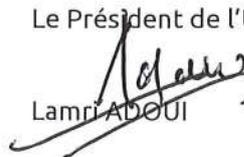
#### **Article 8 :**

Sous réserve des articles 6 et 7, les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur au prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique.

Résultat du vote :      31 pour,  
   1 contre.

Fait à Caen, le 9 mai 2022,

Le Président de l'Université,



Lamri ABOUI

## Délibération N°2022-041

### Acceptation de plans de financement

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 6 mai 2022

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,  
Vu l'avis de la commission de la recherche en date du 5 avril 2022,*

#### **Article 1 :**

Le conseil approuve les 2 plans de financement pour la recherche proposés.

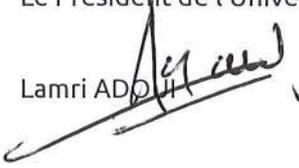
Annexe : plans de financement.

Résultat du vote :      31 pour,  
   1 contre.

Fait à Caen, le 9 mai 2022,

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUJI



## Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

Depuis juin 2015, l'association de Gestion des ODG Laitiers Normands, actrice du secteur agricole et agro-alimentaire Normand et l'Université de Caen Normandie, actrice de recherche et de formation de la région ont officialisé un partenariat sur le long terme au travers de la constitution d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS). Les objectifs de ce partenariat sont de :

**1.** Mieux connaître et maîtriser les différentes dimensions de la qualité des laits et fromages AOP normands, développer la complémentarité entre savoir-faire des éleveurs et des fromagers **2.** Expliquer les fondements de la typicité du pré à l'assiette, favoriser son expression. **3.** Conserver et valoriser la biodiversité microbienne d'intérêt laitier, adaptée aux savoir-faire et terroirs des fromages AOP normands au travers du CONOBIAL. Partant de cette collaboration, des axes prioritaires ont été définis pour contribuer à la pérennité de la filière des fromages AOP normands. Une des actions majeures est d'être capable de renforcer la qualité des fromages, dans toutes ses composantes, pour en améliorer la valeur ajoutée. Le projet AERONEF s'inscrit dans une stratégie de développement de la capacité d'innovation, de maintien et d'accroissement des performances économiques des activités agricoles et agro-alimentaires au sein de la filière laitière AOP de Normandie, et par là même dans les enjeux définis dans l'appel à projet « Projets pilotes, nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques dans les secteurs agricoles, alimentaires et sylvicoles/ soutien aux groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) ». La capacité d'innovation de la filière réside notamment dans la mise en œuvre de fromages dont le lien au terroir normand et la typicité peuvent être sensiblement améliorés et mis en avant. L'utilisation de ressources microbiennes issues de la collection normande du CONOBIAL est l'un des supports possibles pour innover dans ce cadre.

Cette action permettra de renforcer le positionnement des fromages AOP normands sur le marché régional, national et international afin qu'ils soient plus rémunérateurs et source de valeur ajoutée pour tous les acteurs de la filière AOP, en confortant l'image positive qu'en ont les consommateurs. Un tel projet permettrait d'avoir plus d'indépendance vis-à-vis des producteurs de ferments industriels et d'avoir un choix de ferments ayant des activités renforçant la typicité des fromages. De ce fait, le projet s'inscrit pleinement dans les enjeux définis dans l'appel à projet qui entend favoriser une approche « recherche ascendante », pour répondre aux enjeux de l'agriculture de demain en impliquant largement les acteurs de terrain. Le GIS réunit une pluralité d'acteurs dont les chercheurs de l'Université de Caen et les acteurs de la filière AOP pour mener un projet innovant et en diffuser les résultats, répondant à une thématique spécifique. Le projet est entièrement novateur sur le territoire et au-delà à deux niveaux : - technique, par la mise en place d'une offre de prestation de production de ferments à façon en petits volumes et une proposition d'accompagnement technique des essais de validation de ferments en fromagerie auprès des acteurs de la filière AOP laitière normande. - thématique, par l'utilisation de nouvelles ressources vivantes régionales sans équivalent au niveau national, ni même au niveau international, pour renforcer le lien au terroir normand et/ou l'authentification de fromages AOP.

De plus, le projet s'inscrit dans un cadre organisationnel innovant mis en place au cours du projet FEADER Infinylev et renforcé dans le cadre du projet ID-TYP, consistant en l'accompagnement de l'ensemble d'une filière sur une stratégie collective d'utilisation de ressources microbiennes régionales et uniques en transformation fromagère AOP. La finalité du projet AERONEF est le transfert opérationnel de ces ressources issues de sept années de collaboration pour des applications en fromageries. Ce transfert sera assuré par une cellule d'essais qui assurera la production de ferments en petits volumes et proposera un accompagnement technique à la validation de ces références selon des itinéraires techniques adaptés aux besoins et à la taille des fromageries faisant appel à ses services. La viabilité économique de cette activité sera évaluée dans le cadre de projet afin d'en assurer la pérennité.

Type de programme	UFR Equipe / Directeur Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEADER (64%)	REGION (16%)	Autofinancement UNICAEN (coût de salaires permanents) (20%)
<b>Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020</b> Sous-mesure 16.02 : Projets pilotes, nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques dans les secteurs agricoles, alimentaires et sylvicoles/ soutien aux groupes opérationnels dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation PEI).	IUT DE CAEN / ABTE/ François SICHEL/Marina CRETENET	<b>AERONEF – Vers une AutonomiE RégiONALE de la production de Ferments à façon</b>  01/04/2022-31/12/2025	241 289,60 €	154 425,34 €	38 606,34 €	48 257,92 €

**Coordination :** UNICAEN - ABTE **Partenaire(s) :** ODG LAITIERS NORMANDS

Avis de la Commission de la Recherche du 05/04/2022 : avis favorable  
Décision du Conseil d'Administration du 06/05/2022

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

## Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

Le projet BIOSTIM-ALMAP, s'inscrit dans le contexte d'une thèse CIFRE, financée par Algaia, se déroulant à l'UMR INRAE-Unicaen EVA, qui fait suite à un projet collaboratif financé par la Région Normandie et les fonds FEDER avec l'entreprise Algaia (projet FEDER INNOVATION ALGOEVA, 2018-2021). L'objectif du projet BIOSTIM-ALMAP est d'améliorer la résistance d'une espèce prairiale modèle (le ray-grass anglais ; Lolium perenne var. Delika) et d'une espèce maraîchère modèle (le poireau ; Allium ampeloprasum) au dérèglement climatique par des composés biostimulants d'origine algale. Ces composés, fournis par la société Algaia, seront appliqués par pulvérisation foliaire avant le stress en priming (stimulus utilisé avant un stress pour préparer la plante au stress à venir) et/ou en curatif pendant le stress. Ce choix est motivé par les résultats d'expériences préliminaires réalisées dans le cadre du projet AlgoEVA au cours duquel un premier bioessai fiable et reproductible a été développé en conditions contrôlées afin d'étudier l'effet biostimulant de composés algaux sur la résistance à la sécheresse du ray-grass anglais. Etant donné que dans ces conditions ces composés ont aussi permis d'améliorer l'efficacité d'usage de l'azote pendant la période de reprise après le stress, cet effet sera systématiquement évalué.

La finalité de l'action est de permettre la mise sur le marché de nouveaux biostimulants d'origine algale permettant d'améliorer la résistance d'espèces prairiales et maraîchères aux stress abiotiques et de diminuer leur besoin en engrais azoté dans ces conditions. Elle vise donc à accroître les performances économiques et environnementales des activités agricoles associées, incluant celles des élevages en systèmes herbagers. Elle vise aussi à valoriser la ressource algale du littoral normand. Pour répondre aux nouvelles dispositions réglementaires relatives à la commercialisation des biostimulants, basées sur des effets définis et avérés, cette action suppose le développement préalable de bioessais pour cribler et caractériser l'effet biostimulant d'extraits algaux dans des conditions de stress définies, et capables de prédire leur efficacité agronomique en conditions de plein champ. Le travail s'articulera donc autour de trois axes : Axe 1 : Développement de bioessais sur le ray-grass anglais et le poireau cultivé ; Axe 2 : Compréhension des mécanismes d'action de composés biostimulants d'origine algale ; Axe 3 : Validation au champ en prairies et sur culture de poireaux dans les conditions pédoclimatiques normandes actuelles et futures.

A notre connaissance, c'est la première fois que les effets biostimulants d'extraits algaux produits en Normandie à partir de ressources en partie normandes seront testés en prairies et sur des cultures maraîchères pour assurer le maintien des rendements dans le contexte du dérèglement climatique présent et futur, et ce dans le but de les commercialiser en priorité sur le territoire, favorisant de ce fait les circuits courts et l'économie circulaire. Limiter l'utilisation d'engrais azotés grâce à l'apport de biostimulants est aussi une innovation dont l'enjeu environnemental est crucial pour les zones de productions normandes souvent situées en milieu sensible : productions de bordures littorales et zones d'écotourisme principalement qui peuvent être affectées par des phénomènes tels que l'eutrophisation des milieux (algues vertes sur les plages par exemple) due en grande partie à la lixiviation des nitrates.

Enfin, pour la première fois en Normandie le SILEBAN, l'UE INRAE du Pin, Algaia et l'UMR INRAE-Unicaen EVA seront réunis autour d'un projet commun visant à améliorer les performances agronomiques, économiques et environnementales des exploitations maraîchères et prairiales du territoire. Le projet bénéficiera de la complémentarité des compétences scientifiques et techniques des 4 partenaires notamment grâce à la mise à disposition d'infrastructures et d'outils (chambres de culture, parcelles, pilotes industriels, plateformes analytiques, outils de diagnostic du statut azoté, etc.) uniques et présents en Normandie.

Type de programme	UFR Equipe / Directeur Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEADER (64%)	REGION (16%)	Autofinancement UNICAEN (coût de salaires permanents) (20%)
<b>Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020</b> Sous-mesure 16.02 : Projets pilotes, nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques dans les secteurs agricoles, alimentaires et sylvicoles/ soutien aux groupes opérationnels dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation PEI).	UFR Sciences / EVA/ Marie-Pascale PRUD'HOMME	<b>BIOSTIM-ALMALP</b> – Intérêt des biostimulants d'origine algale pour la gestion des cultures maraîchères et des prairies dans le contexte du dérèglement climatique et de la transition agroécologique : développement de bioessais, identification de nouveaux biostimulants, validation au champ et compréhension de mécanismes d'action.  01/02/2022-31/01/2025	69 838,61 €	44 696,71 €	11 174,18 €	13 967,72 €

**Coordination** : UNICAEN - EVA **Partenaire(s)** : ALGAIA, GIE SILEBAN, INRAE

Avis de la Commission de la Recherche du 05/04/2022 : avis favorable  
Décision du Conseil d'Administration du 06/05/2022 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

**Délibération N°2022-042**

Convention de versement des dotations  
au collège des écoles doctorales et aux écoles doctorales

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Réunion du 6 mai 2022**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,  
Vu l'avis de la commission de la recherche en date du 5 avril 2022,*

**Article 1 :**

Le conseil approuve la convention ayant pour objet le versement d'une subvention au profit de Normandie Université au titre des dotations au collège des écoles doctorales et aux écoles doctorales.

**Article 2 :**

Au titre de l'année universitaire 2021-2022, le montant de la dotation versée par l'Université de Caen Normandie s'élève à 35 776 euros.

Résultat du vote : Unanimité (32 pour).

Fait à Caen, le 9 mai 2022,

Le Président de l'Université,

  
Lamri ADOUI

**Délibération N°2022-043**

Convention de subvention  
au profit des fédérations de recherche au titre de l'année 2022

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Réunion du 6 mai 2022**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,  
Vu l'avis de la commission de la recherche en date du 5 avril 2022,*

**Article 1 :**

Le conseil approuve la convention ayant pour objet le versement d'une subvention à Normandie Université au profit des fédérations de recherche.

**Article 2 :**

Au titre de l'année 2022, le montant de la dotation versée par l'Université de Caen Normandie s'élève à 42 000 euros.

Résultat du vote : Unanimité (32 pour).

Fait à Caen, le 9 mai 2022,

Le Président de l'Université,



Lamri ABOU

**Délibération N°2022-044**

Maquette du diplôme d'établissement PAREO « Osez votre avenir »

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Réunion du 6 mai 2022**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,  
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 27 avril 2022,*

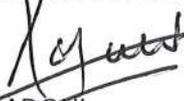
**Article 1 :**

Le Conseil d'Administration approuve la maquette du diplôme d'établissement PAREO « Osez votre avenir ».

Résultat du vote :      31 pour,  
                                  1 abstention.

Fait à Caen, le 9 mai 2022,

Le Président de l'Université,

  
Lamri ADOUI

Délibération publiée le :      **11 MAI 2022**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :      **11 MAI 2022**

**Délibération N°2022-045**

**Maquette du DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Réunion du 6 mai 2022**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,  
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 27 avril 2022,*

**Article 1 :**

Le Conseil d'Administration approuve la maquette du DEUST Préparateur, Technicien en pharmacie.

Résultat du vote : Unanimité (32 pour).

Fait à Caen, le 9 mai 2022,

Le Président de l'Université,



Lamri ABOUI

**Délibération N°2022-046**

**Modification de la capacité d'accueil du DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Réunion du 6 mai 2022**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,  
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 27 avril 2022,*

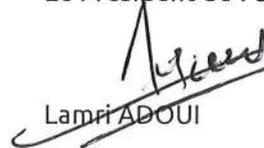
**Article 1 :**

Le Conseil d'Administration approuve la modification de la capacité d'accueil du DEUST Préparateur, Technicien en pharmacie.

Résultat du vote : Unanimité (32 pour).

Fait à Caen, le 9 mai 2022,

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

**Délibération N°2022-047**

**Passerelles des Licences et Masters entre l'ancienne offre de formation et la nouvelle offre de formation**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Réunion du 6 mai 2022**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,  
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 27 avril 2022,*

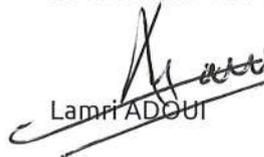
**Article 1 :**

Le Conseil d'Administration approuve les propositions de passerelles des Licences et Masters entre l'ancienne et la nouvelle offre de formation.

Résultat du vote : Unanimité (32 pour).

Fait à Caen, le 9 mai 2022,

Le Président de l'Université,

  
Lamri ADOUI

## Délibération N°2022-048

Modification de l'organisation des enseignements de la nouvelle offre de formation (Licences, Masters) et de l'offre actuelle des DU et DIU

### CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 6 mai 2022

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,  
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 27 avril 2022,*

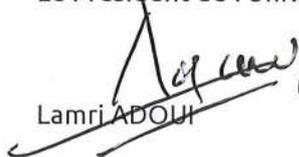
#### Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les modifications de l'organisation des enseignements proposées.

Résultat du vote :      31 pour,  
   1 abstention.

Fait à Caen, le 9 mai 2022,

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUH

**Délibération N°2022-049**

**Modification du calendrier universitaire 2021-2022**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Réunion du 6 mai 2022**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,  
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 27 avril 2022,*

**Article 1 :**

Le Conseil d'Administration approuve la modification du calendrier universitaire 2021-2022 proposée.

Annexe : Calendrier universitaire modifié.

Résultat du vote : Unanimité (32 pour).

Fait à Caen, le 9 mai 2022,

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

**INSPE Caen - Demande de modification du calendrier universitaire 2021-2022**

Site	composante	dipôme /année	Intitulé légal de la formation	Fin des cours du 2ème semestre	Examens Semestre 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires	Examens Session 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des	stage inscrit dans maquette hors alternance	durée mini	durée maxi	durée fixe	date debut	date limite de fin de stage	Date prévisionnelle du stage à titre indicatif	Demande de modification fin de stage
campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Médiation culturelle et enseignement	20/05/2022	CC	<del>30/06/2022</del> 30/08/2022	CC		oui	/	/	2 semaines au S1 et 14 jours tous les jeudis en filé au S2	S1 : 15/11/2021 et S2 : 1/02/2022	S1 : 26/11/2022 et S2 : 30/08/2022	S1 : 15 novembre au 26 novembre 2021 (inclus). S2 : Stage filé : 1 er février au 13 mai 2022 (inclus)	30/08/2022

**Motifs de demande de modification du calendrier universitaire 2021-2022 :**

*L'année de Master est très chargée et ils ne peuvent pas travailler en job étudiant pendant les cours.  
Assurer un CV avec une expérience supplémentaire pour leur insertion professionnelle future,*

**Pour information : Vacances scolaires 2021-2022 (Zone B) :**

Vacances de Toussaint : Du samedi 23 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021  
 Vacances de Noël : Du samedi 18 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022  
 Vacances d'hiver : Du samedi 5 février 2022 au lundi 21 février 2022  
 Vacances de printemps : Du samedi 9 avril 2022 au lundi 25 avril 2022

Site	Composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre					2ème semestre					Stage*									
				Accueil et information. Pour les L1 précisez le jour, l'heure et le lieu.	Début des cours	Vacances de Toussaint (le cas échéant)	Fin des cours du 1er semestre	Examens Semestre 1	Début des cours du 2ème semestre	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Fin des cours du 2ème semestre	Examens Semestre 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 1	Examens Session 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 2	Stage inscrit dans maquette hors alternance	Durée de stage minimum	Durée de stage maximum	Durée de stage fixe	Date de début de stage	Date limite de fin de stage	
Campus 1	UFR des Sciences	M2	Innovation, entreprise et société parcours Valorisation des innovations biotechnologiques	06/09/2021	06/09/2021	Du 01/11 au 07/11	10/12/2021	du 13 au 17/12/2022							05/07/2022 26/08/2022 *	du 13 au 24/06/2022		Oui (2 périodes de stage 6 mois maxi pour l'ensemble sur un même lieu de stage)	3 semaines 4 mois	4 semaines 6 mois		du 02/11/2021 et du 03/01/2022	au 26/11/2021 et au 04/07/2022 au 29/07/2022 *

\* La modification fait suite aux difficultés d'une étudiante à trouver un stage. Elle a effectivement débuter le stage au 31/01/2022. De plus, l'entreprise où elle réalisera son stage s'engage à l'embaucher à l'issue de ce dernier, si celui-ci donne satisfaction et qu'il représente bien une durée de 6 mois.